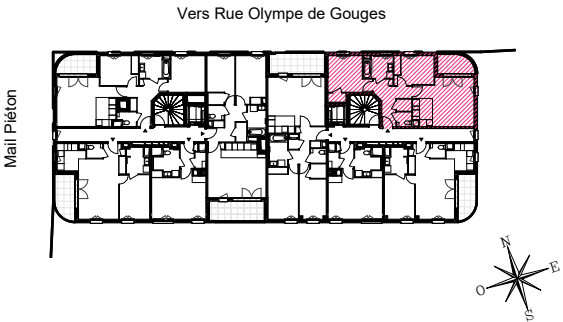


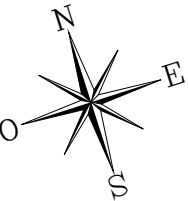
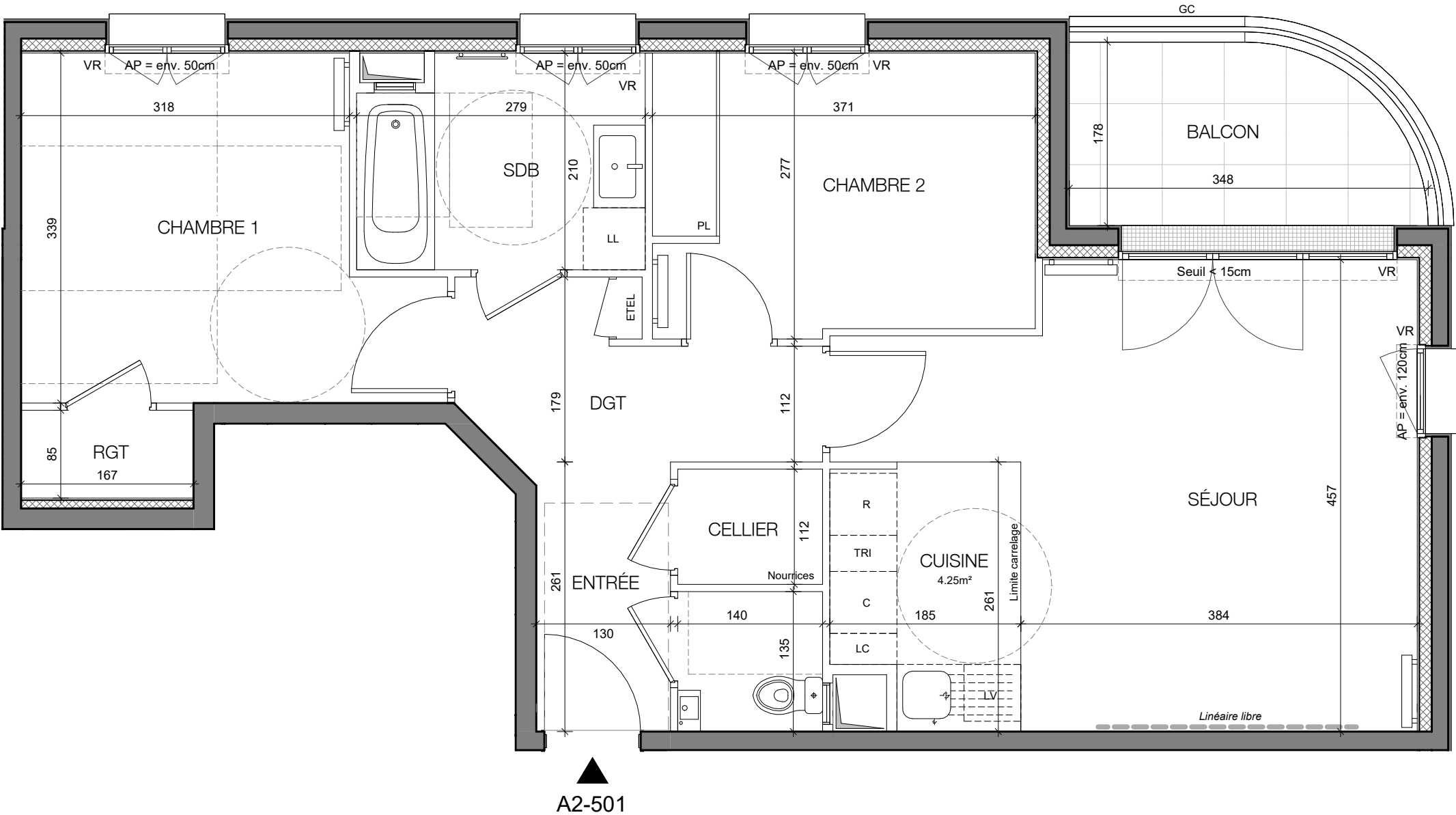


HALL A2
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n° A2-501 au 5^{ème} étage

ENTRÉE	2.81 m²
SÉJOUR/CUISINE	24.00 m²
CHAMBRE 1	11.92 m²
CHAMBRE 2	10.02 m²
SALLE DE BAINS	5.57 m²
WC	1.90 m²
CELLIER	1.56 m²
RANGEMENT	1.42 m²
DEGAGEMENT	5.45 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	64.65 m²
BALCON	5.60 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	70.25 m²

LEGENDE		
AP	Allège pleine	→ Sèche serviette
AV	Allège vitrée	☰ Radiateur
VR	Volets-roulants	R Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV Lave vaisselle
////	Soffites	LL Lave linge
PL	Placard	C Cuisson
ETEL	Espace technique électrique du logement	TRI Tri sélectif
----	Retombée de poutre	LC Linéaire complémentaire
Fenêtre		Porte fenêtre

Indice A	Juillet 2025
Echelle: 1/50	
OAW Architectes	



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF	PMR
----------	-----

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »